L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 27 OCTOBRE 1887. 61me Année

Dufour & Dennet,
Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 27 OCTOBRE 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour ces petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hy Stern & Co., à leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres, bottes souliers et brodequins.

Rentrée des Chambres Françaises. L'interpellation d'Ornano.

Voici les Chambres Françaises de nouveau en session. L'événement était imprévu, puisque la rentrée avait été fixée au mois de janvier : il est en dehors des habitudes du pays, car, d'ordinaire, cette rentrée a lieu beaucoup plus tard. Il y a donc une raison grave qui a précipité la convocation, que ne devait pas ardemment désirer le cabinet [illegible]nse de la fausse situation dans laquelle il s'est jeté bénévolement en face du Parlement, à cause du jeu dangereux de bascule que sa politique de compromis le force à jouer entre la Droite et la Gauche, et grâce auquel il court le risque de tomber, à chaque instant, seul, en pleine minorité, entre deux partis opposés, du soutien desquels il a un absolu besoin, et qu'il lui est impossible de satisfaire.

Cette raison, ce ne peut être que le vote du budget qui a un caractère d'urgence, car de son adoption dépend la marche des affaires administratives. Mais aura-t-on le temps de le discuter longuement, froidement comme on devrait le faire, dans une courte session comme celle qui commence ? N'en sera-t-on pas réduit, comme le cas s'est reproduit plusieurs fois déjà, à voter quelques douzièmes provisoires? Ne s'est il point passé, depuis les vacances parlementaires, des faits malheureux que les partis sont bien aises d'exploiter et qui vont provoquer de terribles orages—peut-être déterminer la chute du Cabinet ? Ce qui s'est passé au début de la première séance, avant même que la Chambre fût officiellement renseignée sur le but de sa réunion, prouve que les esprits sont échauffés et les passions, allumées.

Dès les commencements, M. d'Ornano a annoncé son intention d'interpeller le gouvernement sur la triste affaire du général Caffarel, dans laquelle il a eu soin de faire intervenir le nom de M. Wilson, le gendre du Président Grévy, et il a demandé l'urgence. En vain M. Rouvier est-il monté à la tribune pour combattre la proposition ; en vain a-t-il allégué que l'affaire avait été déférée aux tribunaux et que—réflexion parfaitement juste—le vote d'urgence entraînait un conflit de juridiction; la Chambre n'a tenu aucun compte de ses discours ; elle a passé outre et a adopté la motion de M. d'Ornano à une majorité de 379 voix contre 155. C'est là un premier échec grave, qui n'est pas d'un très heureux augure pour l'avenir. Mais il fallait s'y attendre; M. Rouvier, en prenant la parole, devait savoir d'avance ce qu'il allait advenir. C'est un membre de son Cabinet qui, maladroitement, ébruité les faits et gestes du général Caffarel, qui a contribué à donner un déplorable éclat aux scandales qui ont, depuis lors, occupé et fait jaser les deux Mondes, sous dépens de la France. Après une pareille conduite, il ne pouvait raisonnablement exiger que l'on remît la lumière sous le boisseau; il avait fait aux deux oppositions de Droite et de Gauche la partie trop belle pour pouvoir s'imaginer, un instant, que celles-ci laisseraient échapper l'occasion; elles l'ont saisie avec empressement et ne la lâcheront que quand elles l'auront épuisée, quand elles en auront tiré tout le mal qu'elle peut produire.

Le général Ferron, mû par un motif que nous croyons très honorable, a cru devoir faire agrandir de ces turpitudes, les annoncer *urbi et orbi* ; il ne recueille que ce qu'il a semé. Il était impossible d'avoir la main plus malheureuse.

Mais, tout esprit de parti mis de côté, on se demande pourquoi tout bien ces interpellations, à quoi elles aboutiront, au point de vue du pays. Elles ne répareront certainement pas le mal; elles l'aggraveront, au contraire. Est-ce à l'armée que l'on en veut ? Dans la situation où se trouve la France, c'est un crime que de tenter quoi que ce soit qui puisse entacher sa réputation et la porter à douter de la probité, de la valeur, du patriotisme de ses chefs. On sait bien, d'ailleurs, qu'aux yeux des populations, elle sortira indemne et blanche comme neige, de tout ce scandale. Prétend-on incriminer le ministère ? Mais le général Caffarel n'est pas sa créature; il occupait son poste, avant que le Cabinet Rouvier prît le sien. Est-ce un coup détourné dont on veut frapper le général Boulanger ? On n'ignore pas qu'il est au-dessus du soupçon. Ou réunira, peut-être, à l'exaspérer, à le pousser à quelque acte d'indiscipline : on n'arrivera à entamer ni sa réputation, ni sa popularité, et c'est ce dont enragent les partis puisqu'autant que M. de Bismarck. Ce dernier se réjouit naturellement et il y voit d'ici fournir une preuve frappante.

On sait le rôle qu'a joué M. Herbette, l'ambassadeur de la République à Berlin, dans l'affaire Boulanger. Les menaces qu'il proférait au nom du chancelier allemand, ont puissamment contribué au renvoi du général-ministre. A sa rentrée dans la capitale de l'empire, le comte Herbert de Bismarck a affecté de donner un grand banquet officiel en son honneur. Franchement, les Allemands lui doivent bien cela; il a travaillé et réussi, comme on dit vulgairement, à leur tirer une désagréable épine du pied.

Sont-ce les partis qui cherchent à se nuire en se jetant à la tête les transactions coupables du général Caffarel ? Toutes leurs diatribes ne prouveront absolument rien. Il y a toujours eu, il y aura toujours, sous tous les régimes et sous toutes les latitudes, des vices comme des vertus exceptionnels, qui n'entachent nullement les vertus, les qualités d'une nation. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'on a vu des hommes, emportés par le besoin de mener la vie à grandes guides, d'assouvir une passion qu'ils ne savaient pas maîtriser, dépenser plus qu'ils ne possédaient ou plus que ne leur rapportait la position qu'ils occupaient; contracter des dettes, tomber entre les mains de créanciers avides qui les entraînaient, peu à peu et malgré eux, dans l'abîme où sombrait, bientôt, une existence longtemps à l'abri de tout reproche. Ce sont des malheureux qu'il faut plaindre, tout en les condamnant; on en débarrasse du mieux et le plus vite que l'on peut, en faisant, surtout, le moins de bruit possible.

L'affaire Caffarel ressort de la police correctionnelle. Que la justice le frappe, si la loi peut l'atteindre ; qu'elle châtie sa faute ou son crime, mais qu'on n'en occupe pas les deux Mondes et qu'on ne s'en fasse pas un instrument pour bouleverser la politique d'un pays, pour mettre en péril son avenir. Nous avons beau chercher, nous ne voyons que les ennemis de la France qui aient à profiter de tout ce bruit, que l'armée de la République qui ait à y perdre. A ces deux points de vue, on commet un délit bien autrement digne de punition que celui du malheureux général, en cherchant à grossir le scandale, à l'exploiter dans un intérêt de personne ou de parti. Quand l'Europe est en armes, que dix ou douze millions d'hommes sont prêts à se ruer les uns sur les autres, dans la lutte la plus gigantesque que l'on aura jamais vue ici bas, l'existence d'un peuple repose sur l'armée; l'armée même n'est plus autre chose que ce peuple, formant un vaste camp et groupé autour de ses drapeaux. Tenter de porter la main sur elle, c'est un crime de lèse-nation.

Souliers avariés par l'eau.

L'Etoile Rouge a en vente environ 100 douzaines souliers en tous genres, légèrement avariés par l'eau. Aussi, un lot d'échantillons — tout cela à bas prix.

Belles bottes pour enfants — **spring heels** et à talons — depuis **75 sous** la paire.

Crescent Military Academy.—Nous appelons l'attention sur l'annonce de la "Crescent Military Academy" qui va ouvrir, plus loin. L'ouverture du cours est fixée au 7 novembre, et le nombre des élèves qui y seront admis est limité. Pour le prospectus, s'adresser à M. Chas. H. Garnett, secrétaire, au No 165 rue St. Charles.

Le Beau Idéal d'une médecine pour une famille.—Un remède qui soulage promptement et complètement les douleurs qui occasionnent l'indigestion, la constipation, l'état bilieux et les désordres de forme "malarial", est assurément le beau idéal d'une médecine pour une famille. Tel est le "Hostetter Stomach Bitters" qui est capable non seulement de guérir ces maux, mais encore de combattre les maux de reins, le rhumatisme et une déperdition de forces prématurée. A vrai dire, il n'y a peut-être pas de panacée plus agréable, plus utile et plus efficace que cet amer. Les médecins ne le recommandent pas moins que les familles en Amérique. Des attestations sans nombre de médecins d'une authenticité irréfragable vantent son mérite. Son usage à l'étranger comme dans le pays se répand tous les jours assurément, et les résultats que l'on en obtient consacrent sa grande réputation.

LOUISIANE.

Le *Farmer*, Covington, paroisse St-Tammany, du 22 octobre :

La forte pluie d'orage de la nuit de mardi a occasionné une forte hausse dans tous les cours d'eau ; il était impossible de les traverser, mercredi. Presque tous les ponts ont été plus ou moins endommagés.

—Le coton nous arrive en même temps que partent les barils de mélasse. La récolte a été bonne; les fermiers sont gais et heureux de voir leurs travaux dignement récompensés.

—M. J. Cahier, propriétaire de l'habitation Pelican Grove, dit que la canne est superbe. Il commencera à rouler, aussitôt que le temps sera favorable.

—Il n'y a pas eu de malle, mercredi, à cause de la hauteur de l'eau. Cet accident n'arrivera plus quand le chemin de fer aura obtenu le contrat pour le transport de la malle.

—Les travaux du pont de bois du chemin de fer à Abita Springs, se poursuivent rapidement ; une sonnette à vapeur est à Frenier et enfonce les pilotis.

—La cloche de l'Eglise catholique d'Abita Springs a été bénie par le Rev. Père Aveillé, dimanche dernier. M. Jack Polaut en était le parrain et Mlle Annie Thiery, la marraine. La cérémonie était imposante et l'assistance, très nombreuse.

—Le concert de mardi soir, au bénéfice de l'Eglise catholique, a obtenu un grand succès.

—On nous écrit de Mandeville, à la date de 20 octobre :

"Je vois dans le *Times-Democrat* du 15, courant, un article relatif au lieu de naissance de célèbre naturaliste John James Audubon. Le *Times-Democrat* a raison, quand il dit qu'Audubon est né à Mandeville, dans notre paroisse, mais c'était près de l'habitation de Bernard de Marigny. Votre correspondant connaît parfaitement l'endroit où s'élevait la maison.

Avant la guerre, on voyait encore les débris de la bâtisse en briques où l'illustre naturaliste a vu le jour. Dans ma jeunesse, l'endroit m'a été montré par mes grands parents et par quelques-uns des plus anciens habitants de notre paroisse.

Maintenant, on y voit plusieurs cottages et une superbe résidence.

"

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 22 octobre :

On roule, on roule, on roule.

C'est un roulement général, sur toute la ligne, et à la vapeur.

—Et ça rend.

Le sucre se fait tout seul.

—Mardi soir, notre paroisse a été la victime d'un ouragan affreux, accompagné d'une pluie torrentielle. La canne a été abattue. Heureusement, l'accident arrive assez tard; il n'aura pas les conséquences désastreuses qui en seraient résultées, un mois ou deux plus tôt ; mais le travail des planteurs va devenir plus compliqué ; ils auront une certaine peine à relever leurs cannes et à les remettre en état de passer au moulin. Il y a quelques jours, ils étaient obligés d'avoir recours à leurs pompes pour se procurer de l'eau ; à cette heure, leurs réservoirs en débordent.

"

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 22 octobre :

Le vent a fait des dégâts considérables dans notre paroisse ; il a déraciné des arbres, renversé nombre de barrières et versé la canne dans les champs.

Durant la nuit de mardi, notre localité a été inondée ; mercredi, il était difficile d'y circuler. Le vent a été si violent, que la cheminée de la suc erie de l'habitation "Prospect" a été démolie, que le steamer "Whisper" a été obligé d'atterrir devant la propriété Fashion et d'y rester jusqu'au lendemain avant de poursuivre sa route.

—Mardi soir, un train de fret a déraillé près de la station de St. Charles.

Le *Chief*, Donaldsonville, paroisse Ascension, du 22 octobre :

Un fort ouragan s'est abattu sur notre paroisse. Le vent faisait rage et il a été suivi d'une pluie terrible. Sur presque toutes les habitations, la canne a été versée ; mais le dommage ne sera pas très grand. Le seul danger à redouter, c'est que les chaleurs ne reviennent et ne fassent bourgeonner la plante. Si la température reste froide et sèche, il ne résultera de la tempête qu'une plus grande difficulté à couper et à transporter la canne. Jusqu'à l'heure où nous écrivons ces lignes, le temps reste favorable à la roulaison, et nous espérons qu'il ne changera pas. Un grave accident est arrivé à la sucrerie de New Hope, propriété de M. Beirne ; il est à craindre que les travaux n'y soient sensiblement retardés. Un arbre de couche s'est brisé et presque tous les cylindres se sont arrêtés.

Sur Belle Alliance, une pompe, en se brisant, a également arrêté les travaux. Le mal a été réparé presqu'immédiatement ; le moulin marche de nouveau.

Sur Armélise, propriété de MM. Dugas frères, près de Paincourtville, une roue s'est cassée ; on en a commandé une autre à la Nouvelle-Orléans, par téléphone.

Sur Souvenir, une des chaudières s'est fendue. L'ingénieur est parti, immédiatement, pour la Nouvelle-Orléans, afin d'y chercher le matériel voulu pour réparer le dégât.

Riverside, à M. James Teller, va être éclairée à l'électricité. C'est une amélioration qui facilitera grandement les travaux.

L'appareil sera installé mardi prochain.

—Nous avons vu des échantillons de sucre fabriqué par la propriété Leon Babin ; ils sont de très belle qualité. Les cannes de M. Babin sont très hautes et très mûres, en même temps ; le rendement en sera extrêmement abondant.

—Sur Grand Hall, toutes les machines ont été mises en train, ce matin, y compris l'appareil Yaryan à triple effet.

—Sur de nombreuses habitations, on a arrêté la roulaison, mardi soir, et l'on a envoyé les ouvriers dans les champs, pour mettre en "windrow" les cannes destinées à la semence.

—Sur l'habitation Peytavin, on calcule que l'emploi d'un appareil Yaryan réduit la consommation de charbon à 4 barils par mille livres de sucre.

Entre deux "lumières" de la Faculté :

—Avez-vous des nouvelles de M. X...? —Hélas ! notre pauvre collègue est bien bas.

—Un lent suicide.

—Vraiment, vous croyez ?

—Parbleu ! Il se soigne lui-même !

Revue des Deux Mondes.
Livraison du 15 octobre 1887.

SOMMAIRE.

I.—**Thérésine**, première partie, par M. Albert Delpit.
II.—**Etudes d'Histoire Israélite.—Saul et David**, par M. Ernest Renan, de l'Académie Française.
III.—**La France en 1814, d'après des documents inédits**, par M. Henry Houssaye.
IV.—**La Religion en Russie.**—III.—**Les deux clergés et le cléricalisme orthodoxe**, par M. Anatole Leroy-Beaulieu, de l'Institut de France.
V.—**Les institutions locales en France.**
VI.—**La France dans le Levant**, par M. Emile Burnouf
VII.—**Sépultures chinoises**, Par M. Maurice Paléologue.
VIII.—**Revue dramatique.—La condition des comédiens.**—III.—**Depuis la Révolution française jusqu'à nos jours**, par M. Louis Gandreau.
IX.—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
X.—**Le mouvement financier de la quinzaine**
XI.—**Bulletin Bibliographique.**

La *Table* de la *Revue*, de 1874 à 1886, est mise en vente au prix de 2 francs pour Paris, 2 fr. 25 pour la province, 2 fr. 50 pour l'étranger, port compris. La *Table*, de 1831 à 1874, est livrée au prix de 3 fr. pour Paris, 3 fr. 75 pour la province et l'étranger.

La Toussaint.—L'économie est à l'ordre du jour dans beaucoup de ménages, à l'approche de la Toussaint. C'est surtout lorsqu'il faut chausser les bébés que cela coûte généralement fort cher, surtout lorsqu'on a beaucoup d'autres frais. Pour économiser allez à l'Etoile Rouge ; on y vend, en ce moment, plusieurs configurations importantes, où les bonnes affaires abondent.

La Vigueur de Cheveux d'Ayer nettoie et active le cuir chevelu : guérit la teigne et les démangeaisons. Supérieur pour la toilette.

L'affaire Caffarel—Trop de bruit.

Nous ne regrettons pas—dit la *Liberté*—le retentissement exemplaire qu'a eu la misérable affaire de la bande Limouzin. Quand de tels scandales se produisent, il est satisfaisant de voir éclater aussitôt la protestation de la conscience publique. S'il se mêle même un peu d'hypocrisie à cette clameur de haro, c'est toujours, suivant la belle maxime de La Rochefoucauld, "un hommage que le vice rend à la vertu." L'émotion qui s'est emparée de l'opinion, au récit des tripotages honteux et des trafics criminels de cette agence interlope, prouve que, Dieu merci ! chez nous, le sens moral n'est nu oblitéré ni endormi, et qu'il se redresse avec une énergie remarquable contre toutes les infamies.

Depuis huit jours, on ne cesse de répéter le mot mélancolique d'Hamlet : "Il y a quelque chose de pourri dans le royaume de Danemark," et il est bien entendu que le royaume de Danemark, c'est la France! Eh bien! cela n'est pas vrai. La France n'est pas pourrie, et la preuve, c'est le sentiment d'indignation, c'est la réprobation généreuse qui animent et passionnent l'esprit public au moindre fait scandaleux. L'impressionabilité nationale est si vive, en ce cas, qu'elle dénonce même la mesure et qu'elle aboutit d'un seul coup aux extrêmes plutôt que de laisser croire qu'elle puisse être indifférente ou indulgente.

Si nous avons un reproche à faire dans cette malheureuse circonstance, c'est qu'on est allé trop loin et qu'on a fait beaucoup trop de bruit autour d'une affaire qui, envisagée du sang-froid, n'a certainement ni les proportions, ni la portée, ni le caractère que de regrettables exagérations lui donnent.

Il est temps de revenir à la saine raison et à la sage appréciation des choses. Les cris de paon que l'on a téméraire-ment poussés ont eu au dehors un lamentable écho. La presse étrangère, toujours disposée à nous voir d'un mauvais œil, s'est imaginé qu'en effet notre pays, notre armée, notre administration étaient le foyer d'une corruption épouvantable, et, si l'on sait que l'on n'a été touté de nous mettre, en sans autre examen, au ban des nations.

Il en est résulté qu'aujourd'hui nous en sommes réduits à défendre en quelque sorte, devant le monde civilisé, notre dignité nationale, ce qui n'est pas du tout un gentlemen, et ce qui nous met chez pour plus de calme et plus de réserve dans la façon d'envisager ces choses honteuses.

Nous pouvons nous rendre cette justice que, dès le premier jour, tout en détrissant, comme ils le méritent, les faits signalés et les tristes individus qui en sont le sujet, nous avons hautement proclamé que ce n'étaient là que des délits et des scandales personnels qui ne pouvaient atteindre ni compromettre l'honneur de la France.

Est-ce que la défaillance ou la faute d'un soldat quelconque, quel que soit son grade, peut rejaillir, comme une tache, sur toute l'armée ?

Est-ce qu'un tripot comme la maison Limousin et Cie peut être regardée comme la personnification de l'état moral de notre pays ?

Est-ce que la solidarité des pouvoirs publics est engagée dans les actes coupables d'un sénateur ?

Non! Dieu merci! Et rien ne permet de déplacer ainsi les responsabilités pour diffamer notre époque, qui n'est ni meilleure ni pire que celles qui l'ont précédée.

Il y a, malheureusement, dans tout ceci, une large part à faire à la curiosité malsaine, à l'amour du scandale qui caractérisent les Athéniens de Paris, et surtout à l'excès de reportage qui est devenu la passion de la presse contemporaine.

Vues de sang-froid les choses ont certainement beaucoup moins de gravité qu'on n'a paru le croire.

Que le général Caffarel soit ou non condamné, tout indique que ni les devoirs professionnels ni la discipline militaire ne seront en jeu. Ce n'est pas le général qui sera frappé, mais l'homme privé dont les embarras financiers ont été expédiés pour y faire face paraissent incompatibles avec les devoirs et la dignité de sa situation dans l'armée.

De pareils malheurs peuvent arriver, de pareilles fautes peuvent être imputables à des hommes appartenant à tous les corps les plus respectables et les plus respectés, sans que le déshonneur personnel en puisse rejaillir sur la corporation tout entière.

Quant à la maison Limouzin et Cie, toutes ses intrigues et toutes ses opérations sont dignes du mépris des honnêtes gens, mais enfin les tripotages scandaleux dont elle faisait commerce ne sont nouveaux, nous ne saurions trop le redire, ni dans notre histoire ni dans celle de tous les peuples qui nous entourent. Les agences organisées en vue du trafic des faveurs officielles, ont toujours existé et, tant qu'on fausse, elles existeront jusqu'à la fin des temps. Nous avons dit ce qu'il faut penser de ceux qui veulent acheter à prix d'argent et de ceux qui prétendent pouvoir leur vendre les titres, les distinctions, les concessions qu'ils ambitionnent. Nous avons vu ces choses-là dans tous les temps, dans tous les pays et nous n'avons plus sujet de nous en étonner ni de nous en émouvoir outre mesure. C'est affaire à la justice de découvrir et à poursuivre les coupables. Elle n'y manquera pas plus cette fois qu'à l'ordinaire. La vigueur avec laquelle elle a procédé en cette circonstance est un sûr garant que sa sévérité sera à la hauteur de son devoir.

Il convient donc d'attendre, sans impatience, que l'information qui se poursuit ait fait la lumière sur toutes les responsabilités et, jusque-là, il est sage de réserver un peu plus son opinion et de faire moins de tapage. Nous avons lieu de penser qu'en définitive l'affaire sera moins grave qu'on ne l'a cru d'abord.

Le trafic des faveurs officielles n'est un crime punissable par la loi que si le fonctionnaire public qui peut les distribuer s'est laissé corrompre. Un intermédiaire qui se borne, même en exigeant une rémunération, à user de son influence ou de celle d'autrui pour les faire obtenir, ne tombe pas sous le coup du Code pénal. L'acte est immoral, sans doute, mais le délit de corruption n'existe pas.

Si le trafiquant a faussement fait croire à un crédit qu'il n'a point et s'est fait remettre des sommes pour le prix d'une influence imaginaire, alors il ne s'agit que d'une simple escroquerie qui ne peut ni atteindre ni salir l'administration publique.

Tout semble démontrer aux esprits sérieux et impartiaux que c'est à cela, en définitive, que se réduira cette retentissante affaire. Il faudra bien alors reconnaître que non seulement on a fait beaucoup trop de bruit, mais qu'on a fait tout ce bruit pour pas de chose !

France et Italie.

Le *Temps* du 15 octobre :

La presse de Rome commence aujourd'hui de nombreux articles à la suspension qui vient de se produire dans les négociations pour le traité de commerce franco-italien. La *Riforma*, dont on sait les attaches officieuses, tout en reconnaissant la difficulté des pourparlers et la situation délicate que font à M. Dantreme les exigences rivales des protectionnistes et des libres échangistes, estime que l'interruption actuelle des conférences n'a rien de définitif et que les prétentions de l'Italie ne sont pas de nature à enlever toute base pratique à la discussion. La Chambre française ayant rejeté le traité de commerce précédemment négocié, après qu'il eut été voté par le Parlement italien, la dignité du gouvernement de Rome exigeait qu'on lui garantît, en quelque sorte, que la reprise des pourparlers aurait chance cette fois d'aboutir. Depuis lors rien n'est venu modifier la situation des deux pays ; on ne saurait admettre que l'entrevue essentiellement pacifique de Friedrichsruhe pût avoir une influence fâcheuse sur leurs relations commerciales. L'Italie attend avec calme et confiance la reprise des négociations, prête à faire face à quelque résultat qu'elles donnent.

Le *Fanfulla* s'attache, comme l'organe de M. Crispi, à montrer que l'interruption des pourparlers, suffisamment motivée d'ailleurs par la nécessité où se trouvent M. Ellena et ses collègues d'être à Rome, le 16, pour entamer les négociations commerciales avec l'Autriche, ne doit pas être considérée comme une rupture. La conclusion du traité sera difficile, mais bien impossible, et il y a encore chance que l'on s'entende, avec de la bonne volonté de part et d'autre. La *Tribuna* s'exprime dans le même sens ; les négociations ne sont ni compromises ni avortées ; si le voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe a produit en France une impression pénible, ce serait une exagération de prétendre que cet événement a fait tout rompre. Malgré certaines prétentions qui ont paru exagérées, les ministres français ont pu apprécier les dispositions conciliantes des délégués italiens, et le désir réciproque de mener l'affaire à bonne fin est attesté par la rédaction même de la note annonçant la suspension des négociations. On a évité avec soin d'y désigner comme une interruption définitive ce qui n'est, à tout prendre, qu'un temps d'arrêt.

Le *Journal des Débats* du 12 octobre :

Les négociations relatives au traité de commerce entre la France et l'Italie ne sont ni rompues ni même interrompues, et tout fait espérer qu'elles aboutiront à un résultat favorable aux deux nations.

Nous avons démontré dans un précédent article que l'Italie avait un double intérêt, commercial et financier, à maintenir et à développer les débouchés qu'elle trouve en France. Mais il n'est pas croire que la France ait un intérêt contraire. Si notre commerce achète à nos voisins leurs bestiaux, leurs vins et leurs soies, ce n'est point pour leur être agréable, c'est parce qu'il y trouve son intérêt et qu'il ne pourrait pas se procurer ailleurs à de aussi bonnes conditions, bien entendu, les denrées dont il a besoin. On est trop disposé à s'imaginer que, lorsqu'une nation achète à une autre, elle lui fait un cadeau. On achète, parce qu'on a intérêt à acheter ; et, si, par caprice ou par rancune, on éloigne son vendeur, le seul bénéfice que l'on trouve est de payer plus cher ailleurs.

D'autre part, le débouché que nous trouvons en Italie n'est nullement méprisable. Dans l'état actuel du commerce extérieur, les pays qui achètent plus de 200 millions d'objets fabriqués ne doit pas être éloigné ou dégoûté.

La conclusion d'un traité de commerce équitable est commandée par des raisons commerciales aussi bien que par des raisons politiques. S'engager dans une guerre de tarifs serait une faute déplorable. Les Italiens y perdraient ; c'est incontestable. Mais nous y perdrions aussi ; c'est certain. Nous ne voyons pas qui pourrait y gagner. Les traités de commerce ont cet avantage en particulier que les deux parties gagnent, et que personne n'y trouve de tiers toujours prêts à profiter de nos erreurs.

Il n'y a pas à insister sur le côté politique de la question. S'il existe en Italie un parti hostile à la France, parti dont le désir secret serait d'amener une rupture entre deux nations qui, en grande majorité, veulent rester en paix, une rupture ou la diminution des relations commerciales lui fournirait des armes et l'aiderait à arriver à ses fins.

Tant qu'il existe entre deux pays un commerce qui se chiffre par centaines de millions, une rupture politique est à peu près impossible. Les deux nations veulent très sincèrement la paix, et que la majorité de l'Italie la veut aussi, nous devons vouloir ce qui la possolide et ce qui rend la guerre à peu près impossible. Il est inutile d'insister à démontrer l'évidence.

Alsace-Lorraine.

Le *Temps* du 14 octobre :

Quatre-vingt-dix-neuf jeunes gens, nés en 1866 dans l'arrondissement de Molsheim, sont cités à comparaître devant la chambre correctionnelle du tribunal de Saverne, sous l'inculpation de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire.

—Joseph Schohn, âgé de vingt-neuf ans, ouvrier de fabrique, de Rohrwiller, vient d'être condamné par la chambre correctionnelle du tribunal de Strasbourg à cinq mois de prison et seize marcs d'amende pour avoir proféré des cris qualifiés séditieux.

Ignace Hauswirth, domestique, de Hagenau, a été condamné, pour le même délit, à six mois de prison et seize marcs d'amende.

—Le conseil municipal de Porcelette (Lorraine) a été suspendu et remplacé par une commission administrative présidée par le maire.

Le *Temps* du 15 :

Nous avons annoncé que l'administration allemande s'est décidée subitement, il y a une quinzaine de jours, à couper les communications téléphoniques qui reliaient Mulhouse à Bâle.

Les *Nouvelles bâloises* croient savoir que c'est l'autorité militaire allemande qui a demandé la suppression du téléphone, à la suite d'un incident qui remonte au 22 juillet. Ce jour-là, la garnison de Mulhouse fit, à titre d'exercice, une marche forcée jusqu'à la frontière française. De Mulhouse, le fait fut télégraphié à Bâle, et de cette ville télégraphié à Paris, où la nouvelle produisit un certain émoi. Et ce serait ainsi, d'après le journal bâlois, que, pour éviter des indiscrétions, par téléphone, l'autorité militaire aurait exigé la suppression des appareils qui fonctionnaient entre Mulhouse et Bâle, et qui, tout récemment encore, avaient été renforcés par des microphones.

—Dans la journée du 10 octobre, la police de Colmar a arrêté le nommé Charles Frendenberger, contre lequel un mandat d'amener avait été lancé, il y a plusieurs années, parce qu'il s'était soustrait à l'obligation du service militaire dans l'armée allemande. Il s'était réfugié en France, s'était engagé dans la légion étrangère et était revenu en Alsace après avoir fini son temps de service.

Le tribunal correctionnel de Metz a prononcé hier, plusieurs condamnations pour délits politiques.

Le sieur Lacaut, journalier à Couthil, arrondissement de Château-Salins, ayant crié : Vive la France ! à bas la Prusse ! devant plusieurs soldats à l'exercice, et le commandant du bataillon l'ayant dénoncé, a été condamné à deux mois de prison et 20 marcs d'amende.

Le sieur Lalas, journalier à Rosebruck, a été condamné à six semaines d'emprisonnement et 20 marcs d'amende, pour avoir dit : Nous chasserons les Prussiens !

Un Luxembourgeois, Stribelé, d'Esch-sur-Alzette, qui avait crié : Vive la France ! dans la rue, à Audun-le-Tiche, est condamné à trois semaines de prison et 20 marcs d'amende.

—On annonce le départ, pour Rome, de l'abbé Simon, secrétaire de l'évêché de Metz. M. Fleck, évêque de Metz, aurait l'intention de demander prochainement au pape de lui adjoindre l'abbé Simon comme coadjuteur.

BELLE DÉCOUVERTE.—Le compte-rendu de la séance de l'Académie des sciences, de Paris, du 10 octobre, contient le passage suivant :

"M. Debray annonce que M. Ditte, professeur de physique à la faculté de Caen, est parvenu à combiner l'acide carbonique à l'aniline, ce qu'aucun chimiste n'avait pu obtenir jusqu'ici. Il emploie l'appareil de compression de M. Cailletet. Quand l'acide carbonique est passé à l'état liquide, il se combine intégralement avec l'aniline."

A la campagne, deux huissiers se rencontrent :

—Bonjour, confrère ; et les affaires ?

—Je suis allé saisir, ce matin, les Gallichard, à Pontbaudet.

—Tiens ! j'y suis allé pareillement, la semaine passée. Quels brigands ! Ce qu'ils m'ont reçu à coups de bâton !

—Oh bien ! moi, c'est différent : ils ont voulu me faire manger...

—Sapristi ! vous avez de la chance !

—Attendez donc : ils ont voulu me faire manger....par leur chien !

Nos certificats ne sont ni exagérés ni fictices, mais bien, des faits vrais, attestant les cures merveilleuses de la Salsepareille d'Ayer.

Enfants souffrant d'anémie, parce qu'ils ne digèrent pas leurs aliments, trouveront une merveilleuse nourriture en l'Emulsion de Scott faite d'huile de foie de morue pure et d'hypophosphites, très agréable au palais et se digérant parfaitement. Le Dr S. W. Combs, de Waco, Texas, dit : J'ai fait usage de votre Emulsion avec de bons résultats pour des enfants dont les forces s'épuisaient. Non seulement elle fait du bien aux tissus, mais encore active l'appétit, le rend. Je suis heureux de pouvoir recommander un aussi bon remède.

Décédé, samedi, 22 octobre 1887, à 9 heures et demie du soir, à l'habitation Grand Bay, paroisse de la Pointe-Coupée, Louisiane, à l'âge de 62 ans, PAULIN DEPLAUNE.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. U.·.

LOG.·. CERVANTES No 5.

Hermano, el G.·. A.·. D.·. U.·. tenido a bien llamar hacia sí a nuestro querido h.·. J. EUGENIO MARTINEZ, se invita a los miembros de esta L.·. como igualmente a todos los de este O.·. para que se sirvan acompañar su cuerpo a la 3 de esta tarde.

El cuerpo está depositado calle Sa. Antonio No 102 3e Dt.

De orden del V.·. M.·.
G SEGUI Y GAHONA, secretario.

LIQUIDATION
Au dessous du reste
VINS, SHERRIES, LIQUEURS, COGNACS, WHISKEYS, ETC., ETC.
B. TREMOULET
PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue de Canal.
8 nov86—1an PP

AVIS.
NOUS déclarons qu'un billet tiré par nous, à l'ordre de la Nouvelle-Orléans le 24 octobre 1887, pour $300 payable trois jours après date à notre ordre et endossé par le Southern Cork Works—A Fabre—est égaré et nous prétendons par conséquent le public de ne pas négocier le dit billet, car nous en avons émis un autre en place. GELPI & NICAUD.
27 oct—3 f.

CENTRAL HOUSE,
E. E. WULFF, Gérant,
Anciennement à l'Hôtel Vonderbank.
134 rue du Canal, près de la rue Carondelet.
En face des Bateaux Touro
NOUVELLE-ORLEANS LNE
Sur le Plan Européen.
27 oct—

LOUIS A. CHAPOTEL,
Ferblantier, Plombier, etc.
Coin Bourbon et Bienville.
FAIT savoir au public et à ses amis en général qu'il vient tempoirs de STOVES à chauffer en tous genres. Il est prêt à exécuter tous les travaux qui lui seront confiés avec promptitude et à des prix très modérés.
20 oct—1 m. J. D. Mar.

Avis.
J'AI vendu mon stock d'épiceries de famille à M. ARISTIDES GELPI, et je sollicite en sa faveur le patronage de nos amis et du public en général. Je prie les personnes qui me doivent de vouloir bien régler entre les mains de M. Gelpi.
A. M. TOURNÉ.

J'appelle l'attention de mes amis sur l'annonce qui précède et je les prévients respectueusement que je continuerai le même genre d'affaires d'épiceries, de vins et de liqueurs au local où se trouvait M. A. N. Tourné No 15 rue Royale. Je vous prie, mes bons clients, de la promptitude avec laquelle tous les ordres seront remplis a mériter la confiance dont j'ai toujours bénéficié jusqu'ici.
23 oct—1 sem ARISTIDE S GELPI.

Avis aux importateurs.
LE steamer ELYSIA, du "Anchor Line", doit partir en novembre de Palermo pour la Nouvelle Orléans, faisant escale à Naples, Gênes, Livourne et Gibraltar pour prendre des chargements, en prendra aussi de Trieste et Venise via Gênes et de Marseille via Livourne. Pour les renseignements s'adresser à
G. VAUGHAN & CIE, Agents,
22oct— 25 rue Carondelet.

De Palerme à la Nouvelle-Orléans directement.
Le splendide steamer ELYSIA, "Anchor Line" —2,714 tonneaux—doit partir directement de Palerme pour la Nouvelle Orléans au commencement de novembre.
Emménagements supérieurs pour passagers de cabine et d'entrepont. Les personnes désireuses de faire venir leurs amis peuvent se procurer des billets payés d'avance à des prix raisonnables, en s'adressant à
G. VAUGHAN & CIE, Agents,
12 oct—PP 25 rue Carondelet.

BASILE BARES,
FACTEUR DE PIANOS.
84 Rue Rovale, N. O.
SEUL AGENT POUR LES
Pianos GAVEAU, de Paris,
Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommier en fer, équilibré pour la solidité de l'accord. Ces pianos ont virtiablement un velouté et une pureté de son remarquables.
Accords et réparations de pianos une spécialité.
20 sept—

Bureaux des percepteurs de taxes d'État, paroisse d'Orléans.
Nouvelle Orléans, 18 octobre 1887.
Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes